

Mark Muller: «Le pilote de la Praille, c'est moi»

Genève Les démissions des chefs de projet n'inquiètent pas le ministre, qui annonce qu'un concours a été lancé pour densifier les Acacias

Cynthia Gani

Le plus prometteur des projets genevois, Praille-Acacias-Vernets, se rait-il en train de s'enliser? Fin juillet, sa directrice claquait la porte sans explications (LT des 23 et 24.7.2009). Sylvie Bietenhader embottait le pas à son prédécesseur Benoît Genecand, qui avait plié bagage après deux petits mois. Deux départs en un an et demi à la tête du projet, qui avait déjà été mis en pause par le Conseil d'Etat en mars 2008 pour cause de dysfonctionnements, cela fait beaucoup. D'autant que les citoyens de la ville de Genève voteront sur un référendum lancé par les syndicats et l'Association de défense des locataires.

Le Temps fait le point sur ce dossier qui suscite tant d'attentes avec Mark Muller, conseiller d'Etat libéral chargé des Constructions. Concernant le référendum, le ministre assure qu'un accord est en passe d'être conclu avec les opposants. Plus globalement, il explique comment son équipe travaille sur un projet, qu'il juge en bonne voie.

Le Temps: En un an et demi, deux directeurs du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) ont démissionné. Quelles leçons en retirez-vous?
Mark Muller: C'est un malheureux concours de circonstances, et je le regrette. Mais, à l'échelle du projet, c'est une péripétie comme on en connaît d'autres.

– Le poste de chef de la Praille est prestigieux, puisqu'il s'agit du projet phare de Genève. Pourquoi ne parvenez-vous pas à trouver la perle rare?
– Les excellents urbanistes qui ont l'étoffe nécessaire travaillent dans des bureaux privés, sont indépendants et gagnent trois fois ce que l'Etat offre. Ils ne postulent pas car ils n'ont pas forcément envie de travailler à temps complet pour 200 000 francs par an. Cela dit, nous allons republier une annonce et tenter cette fois-ci d'engager un urbaniste.

– Suite à la démission de la directrice du PAV, le projet se retrouve sans pilote. C'est inquiétant...

– Mais le pilote, c'est moi: je suis responsable de ce projet au niveau politique au sein d'une délégation du Conseil d'Etat. D'autre part, il y a une équipe qui travaille sur le projet, nous avons créé une direction générale au sein de l'Etat pour le

PAV, et une direction ad interim sera nommée. Je ne donnerai pas de nom car la surmédiation est nuisible.

– Sylvie Bietenhader n'avait pas le droit de répondre aux journalistes. Le manque de visibilité du chef de projet n'est-il pas plutôt une faiblesse? Ne faudrait-il pas valoriser davantage les gens qui, dans l'administration, portent le PAV?

– C'est au Conseil d'Etat d'incarner l'action publique, et non aux fonctionnaires. Ce n'est pas leur rôle. D'ailleurs, je n'en connais pas d'autres qui s'expriment régulièrement dans la presse. Les rares qui le font se font généralement taper sur les doigts.

– Pour les Genevois, la Praille reste un projet opaque deux ans après son lancement. Pouvez-vous expliquer comment travaille l'équipe du PAV?

– Nous travaillons sur trois niveaux. Premièrement, nous sommes en contact avec la société civile, via les associations de tous bords, même celles qui ont lancé le référendum contre le préavis positif donné par la Ville de Genève au projet. Milieux économiques, syndicats, organisations actives dans la protection de l'environnement ou dans le domaine des transports et associations de quartier: tous sont associés au projet lors de réunions régulières avec l'équipe du PAV. Deuxièmement, pour élaborer la future image du quartier, des rencontres sont organisées avec les propriétaires privés qui ont envie de construire dans le périmètre: des banques, des entreprises industrielles, des promoteurs. Beaucoup d'acteurs intéressés sont venus me présenter leurs projets privés, et nous travaillons très concrètement avec eux. Concernant le secteur de l'Etoile, par exemple, un atelier de travail a été mis sur pied avec tous les partenaires privés et publics qui réfléchissent au visage que prendra cette place à l'avenir. Aux Acacias, l'Etat a lancé un appel d'offres qui aboutira sur un mandat donné à trois équipes d'urbanistes chargées de faire des propositions d'aménagement. Le concours se terminera à la mi-août. Par ailleurs, l'équipe du PAV suit le travail mené par le groupe «espace publics mobilité». Troisièmement, nous travaillons sur la relocalisation des entreprises de la Praille.

– Comment gérez-vous ce volet?

– Il faut que la population comprenne qu'à la Praille, on n'est pas sur une friche industrielle, contrairement à d'autres grands projets, comme «Confluence» à Lyon. Le PAV est un quartier très actif, des milliers de gens y travaillent, donc la condition de base pour qu'on puisse imaginer un projet concret, c'est d'avoir des terrains disponibles. Et aujourd'hui, très peu le sont. Mais les choses commencent à évoluer: certaines entreprises ont déjà manifesté leur intention de partir, d'autres ont fait savoir qu'elles souhaitent faire de la promotion immobilière en construisant, et, enfin, certaines sont prêtes à s'associer, à se déplacer à l'intérieur du périmètre.

– L'architecte Charles Pictet a soumis au Conseil d'Etat un projet de relocalisation des entreprises de la Praille à Colovrex, en bout de piste de l'aéroport. A-t-il été pris en compte?

– La majorité du Conseil d'Etat a décidé de ne pas aller de l'avant. Mais personnellement, j'estime que c'est une excellente idée et le projet sera sans doute amené à se réaliser puisqu'il est porté par plusieurs partis politiques. Il s'agit d'un lieu idéalement placé et proche des moyens de transport, entre l'aéroport, le rail et l'autoroute. Comme il s'agit d'une zone du canton actuellement résidentielle et préservée de toute activité industrielle, il faudra agir avec prudence et en collaboration avec les communes concernées.

– Nombre d'élus au Grand Conseil critiquent le manque de contenu du PAV. Pouvez-vous décrire les contours que vous entendez lui donner?

– Nous sommes en train de poser les fondations d'un futur développement, et par définition, elles ne sont pas visibles. Une résolution détaillée adoptée par le Grand Conseil explique comment ce quartier devra se développer: il s'agira d'un écoquartier avec de grandes ambitions dans le domaine de l'environnement, et un accent sur la vie culturelle. Le périmètre est grand comme les Pâquis, Saint-Gervais et les Eaux-Vives réunis, et se développera pendant une vingtaine d'années. Pour l'heure, on ne peut pas parler de projets concrets, d'immeubles ici ou là, de centre sportif, commercial ou



Mark Muller: «Beaucoup d'acteurs intéressés sont venus me présenter leurs projets privés, et nous travaillons très concrètement avec eux.» ARCHIVES

autre: c'est beaucoup trop tôt.

– Quelle est votre priorité actuelle?
– La seule et unique question posée est: est-ce qu'on est d'accord d'étendre la ville sur cette zone industrielle, d'y construire de nouveaux quartiers? Si on décide d'aller de l'avant, le Grand Conseil devra voter le projet de loi de déclassement qui

a fait l'objet de préavis positifs des trois communes concernées, avant d'être attaqué en ville de Genève par un référendum. Nous sommes en train de prendre une décision qui s'apparente à celle prise à la fin des années 1950, quand on a créé des zones de développement à Lancy, Vernier, Meyrin ou Onex. A l'époque on ne savait pas quel type

d'immeuble on allait bâtir, ni où. C'est ce qu'on est en train de faire pour le PAV: on va en faire une ville, avec 14 000 logements, environ autant de places de travail et un secteur tertiaire développé puisque la nature de l'économie genevoise le veut.

www.ge.ch/pav

«Je n'exclus pas un architecte cantonal»

Mark Muller se dit sceptique, mais ouvert

Le Temps: Les professionnels réclament la nomination d'un architecte cantonal, que vous avez toujours refusée. Avez-vous changé d'avis?
Mark Muller: Je ne l'exclus pas, mais je suis sceptique. On présente cette idée comme la panacée. Or, je doute de la capacité d'une seule personne à régler tous les problèmes de l'urbanisme d'un coup de baguette magique. Il faut commencer par se poser la question des

compétences décisionnelles de l'architecte cantonal. Il y a déjà deux dicastères, l'Aménagement et les Constructions, donc deux magistrats pour prendre des décisions en matière d'urbanisme. D'autres instances sont actives aux côtés du Conseil d'Etat et du Grand Conseil: les commissions des monuments et des sites, d'urbanisme et d'architecture. Les communes ont des compétences propres. Où l'architecte doit-il se situer là-dedans?

– Il peut jouer le rôle de coordinateur...

– Ses partisans décrivent son profil comme un homme-orchestre: excellent architecte, urbaniste, communicateur, négociateur, rassembleur... quel qu'un d'extraordinaire, en somme. Mais s'il n'a pas de compétences décisionnelles, je ne vois pas comment il jouera ce rôle de coordinateur. Cela dit, si on m'amène cette personne aux qualités reconnues, je suis prêt à entrer en matière. Je tiens simplement à souligner que la perle rare ne s'est pas présentée quand on a mis au concours le poste de chef de projet PAV. **Propos recueillis par C. G.**